**Concepts clés gravitant autour de l’insertion sociale et professionnelle en sociologie**

Paugam, S. (2010). *Les 100 mots de la sociologie*. Paris : Presses universitaires de France.

**34 ‒ Acteur**

Qu’il soit individuel ou collectif, l’acteur désigne en général le support des conduites sociales. Ce terme récurrent du vocabulaire sociologique est toutefois utilisé de façons distinctes selon les conceptions de l’action sociale. Parfois, d’autres dénominations lui sont d’ailleurs préférées.

Quand une conception structurelle ou déterministe prévaut, l’action sociale est envisagée comme la manifestation de structures ou d’interactions. Les sociologues peuvent parler d’*acteur* (Merton, Parsons, Goffman) ou de *sujet* (Foucault), au fond, c’est la notion d’*agent* (Bourdieu) qui s’impose : l’individu agit moins qu’il n’est agi ou bien par les moments et situations ou bien par des logiques extérieures qu’il a intériorisées par la socialisation ou tout effet de domination. Cette incorporation des exigences normatives ou situationnelles dote les individus de dispositions qui régissent les conduites tout en leur donnant l’illusion de se comporter de façon libre et autonome. À l’extrême, il y a une correspondance étroite entre la subjectivité des conduites et l’objectivité des positions.

Les sociologues qui retiennent plus volontiers la notion d’*acteur* s’attachent à la part d’autonomie des individus et des groupes. Selon une conception rationnelle ou utilitariste de l’action sociale, l’acteur est envisagé comme étant guidé par la recherche rationnelle de ses intérêts. Les individus choisissent librement parmi des possibles et ont de bonnes raisons d’agir (Boudon). Parfois totale, la rationalité de l’acteur est plus souvent jugée limitée : les systèmes de jeux et d’interdépendance le contraignent à se faire stratège (Crozier). Pour les constructivistes (Latour), toute entité qui modifie une situation donnée participe de fait au déroulement de l’action et est envisagée comme un acteur : humains mais aussi non-humains (microbes, ordinateurs…) ont un rôle actif dans les chaînes d’associations que constituent les réseaux (→ 74). Ces entités sont des *actants* tant qu’elles n’ont pas reçu de figuration précise. Enfin, une conception créative de l’action sociale définit l’acteur par ses capacités d’action autonome et ses capacités réflexives et interprétatives. Ni totalement contraint par les déterminations sociales, ni totalement gouverné par ses intérêts, l’individu est capable de distanciation et de critique. Il peut agir sur le monde et sur lui-même. L’aspiration de l’acteur à vouloir construire et juger sa propre vie fait de lui un *sujet* (Touraine, Dubet).

**35 ‒ Aliénation**

Le concept d’aliénation, issu du vocabulaire du Droit, où il se réfère au transfert de propriété, a été initialement importé en sociologie par Karl Marx pour caractériser la condition des travailleurs en régime capitaliste, séparés du produit de leur travail et privés de la maîtrise de son organisation. Il désigne par extension l’ensemble des situations de dépossession de l’individu au profit d’entités extérieures et de perte de maîtrise des finalités de son activité. De ce fait, l’aliénation aboutit à priver l’homme de son humanité même, en l’assimilant à un rouage interchangeable et privé du contrôle de lui-même. La postérité du concept doit beaucoup à sa mobilisation dans les sphères de la politique et de la culture. Dans le domaine politique, les situations d’aliénation se manifestent à travers l’adhésion des individus à des buts contraires à leurs intérêts et résultent de l’action des « appareils idéologiques [[1]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no1). L’aliénation idéologique procède ainsi, au plan individuel et collectif, de l’adoption d’une « fausse conscience », qui se manifeste aussi dans l’ordre de la culture, à travers l’action des médias de masse et de l’industrie de la culture et du divertissement [[2]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no2). Dans la sociologie contemporaine, le concept d’aliénation est notamment présent en filigrane dans les théories de la domination symbolique et de la légitimité culturelle [[3]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no3).

**47 ‒ Désaffiliation**

Adoptant une posture critique à l’égard de la notion d’exclusion, qui connaît au début des années 1990 une popularité considérable, Robert Castel propose dans plusieurs de ses textes une notion alternative, la désaffiliation, permettant d’éviter un certain nombre d’écueils. Pour Castel, la notion d’exclusion est un piège [[39]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no39), du fait non seulement qu’elle fonctionne comme un mot-valise qui permet à la fois des usages divers (politiques, médiatiques et académiques), mais aussi de nommer une diversité de situations en gommant leurs spécificités. Pour Castel, il importe de dépasser le constat des « états de dépossession » pour analyser les mécanismes qui génèrent ce phénomène. Castel fait d’abord usage de la notion de désaffiliation dans un article publié en 1990 et intitulé « Le roman de la désaffiliation. À propos de Tristan et Iseut » et définit cette notion ainsi : « le décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit » [[40]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no40). Il en précise les termes dans un article publié en 1991 [[41]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no41) dans lequel il propose de distinguer deux axes permettant de penser les situations de dénuement : un axe d’intégration – non-intégration par le travail et un axe d’insertion – non-insertion dans une sociabilité socio-familiale. En somme, pour définir la désaffiliation, il est tentant de recourir à deux figures : déficit de filiation et déficit d’affiliation. La première figure renvoie au déficit d’inscription dans des liens sociaux primaires (notamment familiaux) et donc de protection rapprochée (par des proches). La deuxième, la désaffiliation, renvoie au déficit d’inscription dans des formes collectives de protection et, en particulier, la protection issue des collectifs de travail.

**50 ‒ Disqualification sociale**

Le concept de disqualification sociale renvoie au processus d’affaiblissement ou de rupture des liens de l’individu à la société au sens de la perte de la protection et de la reconnaissance sociale. L’homme socialement disqualifié est à la fois vulnérable face à l’avenir et accablé par le poids du regard négatif qu’autrui porte sur lui. Si ce concept est relativement récent en sociologie, on peut y voir son origine dans les travaux de Georg Simmel au début du xxe siècle sur le statut des pauvres [[42]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no42). L’objet d’étude qu’il propose n’est pas la pauvreté ni les pauvres en tant que tels, mais la relation d’assistance entre eux et la société dans laquelle ils vivent. Des recherches plus récentes ont permis de vérifier que la disqualification sociale correspond à l’une des formes possibles de cette relation entre une population désignée comme pauvre en fonction de sa dépendance à l’égard des services sociaux et le reste de la société [[43]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no43). Cinq éléments principaux permettent de définir cette relation : 1/ le fait même d’être assisté assigne les « pauvres » à une carrière (→ 38) spécifique, altère leur identité (→ 56) préalable et devient un stigmate (→ 80) marquant l’ensemble de leurs rapports avec autrui ; 2/ si les pauvres, par le fait d’être assistés, ne peuvent avoir qu’un statut social dévalorisé qui les disqualifie, ils restent malgré tout pleinement membres de la société dont ils constituent pour ainsi dire la dernière strate ; 3/ si les pauvres sont stigmatisés, ils conservent des moyens de résistance au discrédit qui les accable ; 4/ ce processus (→ 68) de disqualification sociale comporte plusieurs phases (fragilité, dépendance puis rupture des liens sociaux (→ 62) ; 5/ les trois conditions socio-historiques de l’amplification de ce processus sont : un niveau élevé de développement économique associé à une forte dégradation du marché de l’emploi ; une plus grande fragilité de la sociabilité familiale et des réseaux d’aide privée ; une politique sociale de lutte contre la pauvreté qui se fonde de plus en plus sur des mesures catégorielles proches de l’assistance.

**52 ‒ Domination**

Max Weber [[48]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no48) différencie la domination de la simple capacité à faire triompher sa volonté. La domination suppose la chance de trouver un groupe de personnes prêtes à obéir à un ordre déterminé : elle repose donc rarement sur le seul rapport de force, mais doit aussi susciter l’assentiment du dominé. Toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur légitimité. Max Weber distingue ainsi trois types de domination en fonction des types de légitimité sur lesquelles elles s’appuient : la domination traditionnelle s’exerce en vertu de la croyance en la légitimité de la tradition ; la domination charismatique repose sur la soumission au caractère exceptionnel, sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire de la personne qui exerce le pouvoir ; la domination rationnelle-légale ou légale-rationnelle prend appui sur la croyance en la légalité des règlements adoptés.

Pierre Bourdieu [[49]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no49) prolonge l’analyse des mécanismes qui rendent possible cette adhésion des dominés. La coercition et la répression physique cèdent de plus en plus la place aux contraintes douces et dissimulées de la violence symbolique : les acteurs subissent la domination qui s’exerce à leur insu, et ils contribuent ainsi à son exercice. Un rapport de domination (de classe, de genre, de race, etc.) ne peut se perpétuer que s’il parvient à obtenir cette reconnaissance, qui est aussi méconnaissance de l’arbitraire des rapports de force sur lequel il est fondé. Les structures de domination sont ainsi à la fois sociales et mentales : dominants et dominés ont les mêmes catégories de perception, les mêmes principes de divisions du monde social, les mêmes structures d’opposition (haut/bas, masculin/féminin, distingué/ vulgaire, etc.).

Les structures de domination ne sont pas anhistoriques. Elles résultent de luttes entre les dominants au sein du champ du pouvoir, luttes qui peuvent d’ailleurs engager des alliances avec des dominés. Elles sont aussi le produit d’un travail incessant de reproduction, auquel concourent des institutions (Églises, école, État, famille), pour faire apparaître comme « naturelles » les relations de dominations. C’est la différence entre le pouvoir et la domination : le pouvoir se voit, la domination doit être dévoilée [[50]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no50). Le travail sociologique de dévoilement (→ 4), de « dénaturalisation » des relations sociales contribue ainsi à la possibilité d’une émancipation par rapport à ces structures de domination.

**58 ‒ Inégalité**

Les pcs (Professions et catégories socioprofessionnelles) ont été pendant longtemps le principal outil des sociologues pour distinguer les différents niveaux de la hiérarchie sociale, notamment en termes de revenus et de conditions de vie, et analyser ainsi l’ampleur des inégalités. Toutefois, les transformations récentes du marché de l’emploi et l’apparition d’un chômage de masse ont conduit à étudier les nouvelles formes de l’intégration professionnelle et les nouvelles inégalités entre les actifs. Les sociologues sont également devenus plus sensibles aux inégalités entre générations, aux inégalités entre sexes, aux inégalités ethniques, lesquelles se superposent souvent aux inégalités sociales et spatiales. Souvent représentées sous la forme de ségrégations, de discriminations, de stigmatisations, ces inégalités multiples conduisent au constat d’une cohésion sociale ébranlée et donc d’une mise en question du contrat social entre les individus et les générations.

La sociologie des inégalités ne peut se satisfaire d’une mesure statistique aussi approfondie soit-elle. Elle doit s’interroger sur les représentations sociales des inégalités et leur évolution dans le temps. En un mot, elle doit accorder une grande attention aux manières de penser les inégalités dans les sociétés contemporaines. La représentation de ces inégalités est variable d’un groupe social à l’autre à l’intérieur d’une même société, mais aussi d’un pays à l’autre. Elle peut également varier selon la conjoncture économique, sociale et politique. Il s’agit alors d’examiner les enjeux de la construction sociale des inégalités en abordant comment les champs d’inégalité se construisent, en particulier à travers une analyse réflexive et un processus d’objectivation des catégories et des nomenclatures. Le regard sociologique peut aussi porter sur la régulation sociale des inégalités : comment la société, comprise comme un tout social, intègre-t-elle les inégalités, et entend-elle les réduire ? La recherche porte alors sur les formes d’organisation et de régulation des sociétés autour des inégalités, ce qui implique une sociologie comparée et globale des sociétés.

**60 ‒ Intégration**

Concept polysémique par excellence, l’intégration désigne en sociologie un processus social quand, dans le débat public, il est à la fois un objectif (les politiques d’intégration) et un enjeu politique (la « crise du modèle d’intégration »). Si on reprend les grands anciens que sont Durkheim ou l’École de Chicago [[72]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no72), l’intégration est le processus par lequel l’individu prend place dans une société, par lequel il se socialise. Ce processus équivaut à apprendre les normes et valeurs qui régissent le corps social, cet apprentissage se faisant notamment par le truchement de la famille, l’école ou les groupes de pairs. C’est ainsi qu’Émile Durkheim entendait l’intégration comme une fabrique des futurs citoyens.

Reste qu’aujourd’hui, l’usage social du terme restreint l’intégration, à tort, aux groupes des immigrés et à leurs enfants. Dans cette acception, la société en question est généralement la société d’accueil, quand dans l’usage extensif l’intégration s’applique notamment à tous les nouveaux venus, y compris les enfants et adolescents. Classiquement, l’intégration se décomposerait en plusieurs étapes successives avec, dans un premier temps, l’intégration économique (obtenir un emploi), la maîtrise de la langue, puis le processus d’acculturation qui vise à la maîtrise par l’impétrant des normes, coutumes et valeurs de la société à intégrer et le processus d’ascension sociale.

Cependant, avec les travaux récents d’Alejandro Portes sur « l’assimilation segmentée » [[73]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no73), il a été prouvé que cette vision linéaire du processus (→ 68) ne s’applique pas aussi bien à la réalité. Ce processus est en fait multidimensionnel : être intégré normativement n’implique pas nécessairement la mobilité sociale par exemple, tout comme l’ascension sociale peut se faire sans réelle acculturation. C’est ce que montre une recherche récente sur les différents groupes immigrés français [[74]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no74). Ce que nous apprennent les recherches récentes, est que le processus d’intégration dépend fortement de l’attitude de la société d’accueil et notamment de ses propres préjugés, raciaux en particulier. C’est ainsi qu’on peut comprendre pourquoi les Afro-Américains restent encore soumis à de fortes discriminations [[75]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no75), tout comme les Latinos désormais [[76]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no76), ou les enfants de l’immigration maghrébine et africaine en France.

#### Définition de l'intégration (selon http://www.toupie.org/Dictionnaire)

#### **Etymologie** : du latin *integrare*, renouveler, rendre entier.L'**intégration** désigne le fait d'entrer dans un tout, dans un groupe, dans un pays, etc.

En [sociologie](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Sociologie.htm), l'intégration est le processus ethnologique qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de **se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste** par l'adoption de ses [valeurs](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Valeur.htm) et des [normes](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Norme.htm) de son système social. L'intégration nécessite deux conditions :
- une volonté et une démarche individuelles de s'insérer et de s'adapter, c'est-à-dire l'**intégrabilité de la personne**,
- la **capacité intégratrice de la société** par le [respect](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Respect.htm) des [différences](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Difference.htm) et des [particularités](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Particularisme.htm) de l'individu.

Définition proposée par le **Haut Comité à l'Intégration**, qui traite notamment des questions de l'[immigration](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Immigration.htm) et de la présence de [populations](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Population.htm) étrangères sur le [territoire](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Territoire.htm) [national](http://www.toupie.org/Dictionnaire/National.htm) :

"L'intégration consiste à susciter la [participation](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Participation.htm) active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière-pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social."
(L'intégration à la française, Rapport du Haut Comité à l'Intégration, 1993).

L'intégration se distingue de l'[**assimilation**](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Assimilation.htm) qui tend à faire disparaître toute spécificité culturelle.

**62 ‒ Lien social**

Les sociologues savent que la vie en société place tout être humain dès sa naissance dans une relation d’interdépendance avec les autres et que la solidarité constitue à tous les stades de la socialisation le socle de ce que l’on pourrait appeler l’*homo-sociologicus,*l’homme lié aux autres et à la société non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu’homme. La notion de lien social est aujourd’hui inséparable de la conscience que les sociétés ont d’elles-mêmes et son usage courant peut être considéré comme l’expression d’une interrogation sur ce qui peut faire encore société dans un monde où la progression de l’individualisme apparaît comme inéluctable. Une société composée d’individus autonomes est-elle encore une société, et si oui comment ? Depuis la fondation de leur discipline, les sociologues s’efforcent de répondre à cette question. Les premiers d’entre eux ont tenté d’apporter des explications fondées sur l’analyse de l’évolution des sociétés humaines. L’idée de lien social était alors inséparable d’une vision historique à la fois du rapport entre l’individu et ses groupes d’appartenance et des conditions du changement social de longue durée. Dans les sociétés rurales, par définition plus traditionnelles, les solidarités se développent essentiellement à l’échelon de la famille élargie. Liés à la famille pour leur protection, les individus le sont aussi pour leur reconnaissance, l’identité familiale étant alors le fondement de l’intégration sociale. Dans les sociétés modernes, les modèles institutionnels de la reconnaissance se sont individualisés, ils se fondent davantage sur des traits individuels que sur des traits collectifs. C’est moins le groupe en tant que tel qui fonde l’identité que la juxtaposition de groupes différents – ou de cercles sociaux – qui s’entrecroisent de façon unique en chaque individu [[80]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no80). Il s’agit d’un processus historique qui place chaque individu dans une plus grande autonomie apparente par rapport aux groupes auxquels il est lié, mais qui l’oblige à se définir lui-même en fonction du regard d’autrui porté sur lui.

**78 ‒ Socialisation**

La socialisation désigne les mécanismes de transmission de la culture ainsi que la manière dont les individus reçoivent cette transmission et intériorisent les valeurs, les normes et les rôles qui régissent le fonctionnement de la vie sociale.

La socialisation « manifeste » peut être assimilée à un processus volontaire et explicite visant à structurer la personnalité d’autrui. La socialisation « latente » correspond davantage à un processus où l’enfant intériorise les normes et les valeurs de la société dans laquelle il vit sans qu’il y ait d’apprentissage spécifique ni réelle conscience de participer à ce processus. Pour George H. Mead, c’est par la confrontation aux « autruis significatifs » puis aux « autruis généralisés » que ce processus (→ 68) de socialisation latente va s’effectuer [[116]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no116).

La socialisation doit être considérée comme un processus continu qui concerne les individus tout au long de leur vie. On distingue classiquement une socialisation primaire et une socialisation secondaire [[117]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no117). La socialisation primaire correspond à la période de l’enfance. Ce processus s’effectue d’abord dans la famille qui en constitue l’instance principale ; son action est essentielle pour la structuration de l’identité sociale. L’école représente une autre instance majeure de la socialisation primaire : pour Émile Durkheim, cette socialisation méthodique de la jeune génération par la génération adulte permet d’inculquer les normes et les valeurs qui constituent le fond commun de la société [[118]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no118). L’enfant se socialise également de manière plus informelle à travers le groupe des pairs. La socialisation secondaire se fonde sur les acquis de la socialisation primaire, les prolonge et éventuellement les transforme. Elle permet aux adultes de s’intégrer à des groupes spécifiques (travail, association, parti politique…) ; chaque individu est ainsi socialisé aux différents rôles sociaux et aux statuts qui seront les siens au cours de sa vie. Si elle est particulièrement intense pendant l’enfance, la socialisation n’est donc jamais achevée, ses résultats sont provisoires et toujours susceptibles d’être remis en question.

**79 ‒ Solidarité**

Le concept de solidarité est l’un des premiers mots de la sociologie : Émile Durkheim s’appuie sur la distinction entre la « solidarité mécanique » et la « solidarité organique » pour analyser l’évolution des sociétés modernes [[119]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no119). La solidarité mécanique fonde le lien social au sein des sociétés traditionnelles ; elle dérive principalement de la similitude des membres du groupe et de leurs fonctions. Durkheim considère qu’à mesure que les fonctions sociales se spécialisent et se diversifient, une solidarité organique se substitue à cette solidarité mécanique. Elle se fonde au contraire sur une différenciation des tâches qui inscrit les individus dans des liens d’interdépendance sociale. Autrement dit une société moderne, les membres du groupe sont certes spécialisés, mais complémentaires.

Dans les travaux sociologiques plus récents, la notion de solidarité reste intimement imbriquée à celle de lien. Elle en épouse donc les différentes formes : familiales, intergénérationnelles, sociales, citoyennes… Chargé des termes du débat public, ce concept polysémique appelle à être déconstruit du point de vue sociologique, au profit non seulement d’une lecture des pratiques de solidarité et de leurs manifestations multiples, mais aussi de leurs fondements, c’est-à-dire des formes d’échange et des logiques de réciprocité (→ 70) dans lesquelles elles s’inscrivent. Ainsi déconstruit, le terme de solidarité devient un outil conceptuel majeur dans la comparaison des modèles sociaux : il permet l’analyse de la variabilité des formes de solidarité à différents échelons territoriaux et sociaux, et de la façon dont elles s’articulent au sein des sociétés contemporaines.

**80 ‒ Stigmate**

C’est Erving Goffman qui a fait du stigmate (étymologiquement une marque durable sur la peau) un concept sociologique, en l’étendant à tout attribut social dévalorisant, qu’il soit corporel ou non – être handicapé, homosexuel, juif, etc. Le stigmate n’est pas un attribut en soi : il se définit dans le regard d’autrui. Il renvoie à l’écart à la norme : toute personne qui ne correspond pas à ce qu’on attend d’une personne considérée comme « normale » est susceptible d’être stigmatisée. Le stigmate s’analyse donc en termes relationnels. Il renvoie autant à la catégorie à proprement parler qu’aux réactions sociales qu’elle suscite et aux efforts du stigmatisé pour y échapper.

Goffman distingue donc tout un jeu possible de négociations identitaires « lorsque la différence n’est ni immédiatement apparente, ni déjà connue, lorsqu’en deux mots, l’individu n’est pas discrédité, mais bien discréditable » [[120]](http://www.cairn.info/les-100-mots-de-la-sociologie--9782130574057-page-44.htm#no120). La personne stigmatisable s’attache au contrôle de l’information à l’égard de son stigmate (le cacher, le dire à certains, le révéler) ; la personne stigmatisée doit gérer la tension entre la norme sociale et la réalité personnelle (se voir confrontée aux réactions gênées de son entourage). Elle se trouve généralement réduite à son stigmate : toutes ses actions sont interprétées à travers ce prisme. Dès lors, elle est séparée des normaux.

**85 ‒ Emploi ‒**

Le terme « emploi » se comprend par différence avec celui de travail. L’emploi renvoie au statut social lié au fait d’accomplir une activité au sein de la division sociale du travail et à la protection sociale qui stabilise l’individu à une place dans la société. En cela, l’emploi renvoie au statut social et à la régulation formelle du travail alors que ce dernier terme correspond à l’activité concrète effectuée par l’individu, activité qui peut s’exercer de manière informelle. L’emploi peut prendre différentes formes qui correspondent à des régulations différenciées du travail : contrat à durée déterminée, indéterminée, à temps partiel, etc.

En tant que statut, l’emploi se caractérise par un ensemble de protections sociales qui limitent l’assujettissement du salarié au pouvoir patronal d’une part et lui permettent de maintenir la position sociale liée à sa place dans la division sociale du travail en cas d’incapacité temporaire à l’occuper d’autre part.

Le droit du travail et la protection sociale sont ainsi les deux éléments qui différencient l’emploi du travail. Ces droits sociaux construisent un statut social irréductible à la simple activité de travail. Ces protections ne sont pas de toute éternité. Elles ont été progressivement inventées au tournant du xxe siècle avant de trouver une application généralisée lorsque les fondations des États-providence ont réellement été jetées dans les pays occidentaux après la Seconde Guerre mondiale.

À mesure qu’un statut de l’emploi a été édifié, un statut de sans-emploi a pu être créé. En effet, le « chômage » a été inventé comme l’envers de l’emploi au moment où les fondations théoriques de la protection sociale étaient élaborées – dans une grande proximité avec celles de la sociologie d’ailleurs – c’est-à-dire au tournant du xxe siècle.

Enfin, puisqu’il correspond à un statut, l’emploi s’inscrit dans une hiérarchie institutionnellement reconnue. En France, les catégories socioprofessionnelles (pcs) constituent une nomenclature(→ 27) des emplois. Ainsi, l’emploi constitue un élément fondamental de classement et de hiérarchie des individus dans les sociétés industrielles.

**90 ‒ Qualification**

Un travail peut être plus ou moins qualifié (n’être réalisable qu’au prix d’une certaine formation, d’une habileté spécifique…), une employée peut se voir reconnue une qualification (en fonction de l’ensemble des tâches qu’elle accomplit, en fonction de sa position dans la hiérarchie des emplois…).

La qualification des travailleurs est une de ces notions intermédiaires, entre le monde du travail et le monde de la recherche sociologique. Il a été important, pour les sociologues français de l’après-guerre, d’utiliser cette notion dans le cadre de recherches sur la rationalisation du travail. D’un autre côté, la qualification était aussi reconnue (ou non) dans le cadre des accords collectifs (entre patronat, État et syndicats), des grilles de classification des emplois et des nomenclatures (grille Parodi et psc pour les ouvriers…).

Pierre Naville en se basant sur l’étude du travail ouvrier, la définit alors comme « un rapport entre certaines opérations techniques et l’estimation de leur valeur sociale », manière de combiner ces deux aspects : la prise en compte double de l’habileté et du rôle que la qualification joue dans la hiérarchie, au travail et hors du travail.

Notion collective, elle est souvent remplacée, aujourd’hui, par la notion individuelle de « compétence » : alors que la qualification était attachée au poste de travail, la compétence, elle, est attachée à la personne.

#### Définition de l'insertion sociale (http://www.toupie.org/Dictionnaire/)

**Etymologie** : du latin *inserere*, insérer, introduire, mêler, intercaler

L'**insertion** est l'action d'**insérer** ou l'état de ce qui est inséré.

L'**insertion sociale** désigne l'action ayant pour objectif de faire évoluer une personne isolée ou [marginale](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Marginalisation.htm) vers un état où les échanges avec son [**environnement**](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Environnement.htm) **social** sont considérés comme satisfaisants. Elle est aussi le résultat de cette action.

L'insertion sociale nécessite l'appropriation des [valeurs](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Valeur.htm), des règles et des [normes](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Norme.htm) du système au sein duquel a lieu l'insertion. Elle revêt plusieurs dimensions : familiale, scolaire, professionnelle, économique, culturelle, habitat... L'expression est parfois utilisée pour l'[intégration](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Integration.htm) de personnes dans un groupe ou un milieu social différent de celui dont ils sont originaires.

**Synonymes** : intégration, [assimilation](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Assimilation.htm), [socialisation](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Socialisation.htm).

La **réinsertion sociale** est le fait d'insérer quelqu'un à nouveau dans la société, dans la vie professionnelle, dans une communauté, dans un groupe.
Synonymes : réadaptation, réhabilitation.

#### Définition de l'inclusion sociale (http://www.toupie.org/Dictionnaire/)

#### **Etymologie** : du latin *inclusio*, emprisonnement.L'**inclusion** est l'action d'inclure quelque chose dans un tout ainsi que le résultat de cette action. La notion d'**inclusion sociale** a été utilisée par le sociologue allemand **Niklas Luhmann** (1927-1998) pour caractériser les **rapports entre les individus et les systèmes sociaux**. Il a réservé le concept d'[intégration sociale](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Integration.htm) aux rapports entre systèmes sociaux. L'inclusion sociale est considérée comme le contraire de l'[exclusion sociale](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Exclusion_sociale.htm). Elle concerne les [secteurs économiques](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Secteur.htm), sociaux, culturels et politiques de la société.Les leviers d'action pour favoriser l'inclusion sociale varient suivant les pays. Exemples :

* l'accès aux [infrastructures](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Infrastructure.htm) et aux services sociaux,
* un système redistributif pour réduire la [pauvreté](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Pauvrete.htm) dont l'exclusion sociale est l'une des conséquences,
* la reconnaissance du [travail](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Travail.htm) non rémunéré,
* la réduction du [chômage](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Chomage.htm) de longue durée,
* la valorisation de manière égale de toutes les [populations](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Population.htm) et [communautés](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Communaute.htm),
* l'[alphabétisation](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Alphabetisation.htm), et l'[éducation](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Education.htm), etc.

"L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société... Cinq pierres angulaires ont été identifiées : la reconnaissance valorisée., les opportunités de développement humain., l'implication et l'engagement.,la proximité., le bien-être matériel." Laidlaw Foundation (Toronto, Canada)

#### Définition de l'exclusion sociale (<http://www.toupie.org/Dictionnaire/>)

#### **Etymologie** : L'**exclusion sociale** est la [marginalisation](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Marginalisation.htm), la **mise à l'écart** d'une personne ou d'un groupe en raison d'un **trop grand éloignement avec le mode de vie dominant** dans la [société](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Societe.htm). Ce processus peut être volontaire ou subi.L'exclusion sociale est souvent consécutive à une perte d'emploi, au surendettement, à la perte d'un logement… et se traduit par une grande [pauvreté](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Pauvrete.htm), par une rupture plus ou moins brutale avec les [réseaux](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Reseau.htm) sociaux, avec la vie [sociale](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Social.htm) en général. Elle est vécue comme une perte d'[identité](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Identite.htm). Bien que l'exclusion sociale soit un phénomène très ancien et commun à de nombreuses sociétés, l'expression exclusion sociale est apparue dans les années 1980 pour rendre compte de ce phénomène dans les sociétés post-industrielles.

**Définition de marginalisation** (<http://www.toupie.org/Dictionnaire/>)

**Etymologie** : de *marginal*, venant de *marge*, venant du latin *margo*, bord, bordure, margelle, rive, marge.

L'adjectif **"marginal"** qualifie ce qui est **en marge** d'un texte, ce qui n'est **pas essentiel** ou **pas important** quelqu'un qui vit en marge de la [société](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Societe.htm). La **marginalisation** est le fait de rendre marginal, de se marginaliser ou d'être marginalisé.

En [sociologie](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Sociologie.htm), la marginalisation est le fait, pour un individu ou un groupe d'individus, de s'**écarter de la** [**norme**](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Norme.htm) de la société, de **s'en exclure** ou d'en **être exclu** avec une rupture, parfois brutale des liens sociaux. Le terme est d'un usage récent (seconde moitié du XXe siècle).

La marginalisation sociale peut être choisie par un individu désireux de vivre en marge de la société, de [manifester](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Manifester.htm) le refus d'un mode de vie, de protester contre certains travers de la société. Mais, souvent elle est subie, comme la conséquence d'une [ségrégation](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Segregation.htm), d'une [stigmatisation](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Stigmatiser.htm), d'une [exclusion sociale](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Exclusion_sociale.htm), d'[anomie](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Anomie.htm), d'une désocialisation, d'un handicap, d'un comportement à risque, d'une [déviance](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Deviance.htm)...

## Insertion sociale, intégration sociale *Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale (*http://www.cnle.gouv.fr/)

L’IIDRIS (**Index international et dictionnaire de la réadaptation et de l’intégration sociale**) définit l’insertion sociale comme une « action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec son environnement ; c’est également le résultat de cette action, qui s’évalue par la nature et la densité des échanges entre un individu et son environnement ».

Pour le **dictionnaire suisse de politique sociale** [[1](http://www.cnle.gouv.fr/Insertion-sociale-integration.html#nb1)], « L’insertion (…) se réfère à l’ensemble des actions destinées à pallier la menace que ces transformations [les mutations socio-économiques actuelles] font peser sur l’intégration sociale. Cette dernière notion, souvent confondue avec l’insertion, est plus ancienne et repose sur une définition sociologique précise. Un groupe, ou une société, est intégré(e) quand ses membres se sentent liés les uns aux autres par des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières (cf. E. Durkheim [[2](http://www.cnle.gouv.fr/Insertion-sociale-integration.html#nb2)]). L’intégration sociale est donc une propriété collective et **l’insertion, dans ce contexte, se réfère à la participation au niveau individuel à un système social intégré**.

**Le terme d’insertion désigne par conséquent à la fois un but et un moyen.** C’est, d’une part, le résultat des mécanismes d’intégration, tels la socialisation, par lesquels chaque individu tout au long de sa vie assimile les éléments lui permettant d’occuper une place dans les échanges sociaux. Dans notre société, l’axe le plus intégrateur autour duquel se cristallise l’insertion est le travail.

D’autre part, l’insertion désigne les interventions menées au moyen de dispositifs publiques (dans le cadre, par exemple, de l’aide aux chômeurs ou de l’aide sociale) auprès de populations dont la situation d’exclusion est révélatrice de défaillances des mécanismes d’intégration. Ces interventions consistent, au niveau individuel, en une stratégie de discrimination positive (cf. R. Castel [[3](http://www.cnle.gouv.fr/Insertion-sociale-integration.html#nb3)]) visant à renforcer les processus de socialisation et le développement des liens sociaux afin de rattraper la distance par rapport à une intégration accomplie (en favorisant par exemple le retour de chômeurs « en fin de droit » sur le marché du travail ou dans l’assurance-chômage). Mais l’insertion a aussi une portée sociétale pour se réaliser, dans la mesure où une insertion passe nécessairement par l’aménagement de conditions propres à assurer un accueil des personnes (mises) en marge.

Les dispositifs d’insertion récemment instaurés (cf. RMI, RMCAS, RMR, MIS et PEQ, etc.) ouvrent dans le système de sécurité sociale un nouvel espace intermédiaire entre le régime de l’assurance et celui de l’assistance classique. C’est aussi un espace transitionnel puisque ces interventions sont en principe limitées dans le temps et s’apparentent à une étape dans la trajectoire d’insertion des individus. Cet espace se veut promotionnel en renforçant les compétences sociales et professionnelles et en favorisant le développement des liens sociaux. C’est un espace structuré régi par une volonté politique d’éviter par ce moyen l’apparition de fractures sociales. Mis en œuvre sur la base d’un principe de réciprocité en exigeant des bénéficiaires une contre-prestation, ces dispositifs novateurs sont toutefois constamment menacés d’être réduits à une action d’euphémisation, voire de pénalisation, ou d’astreinte au travail et de disciplinarisation (Workfare [[4](http://www.cnle.gouv.fr/Insertion-sociale-integration.html#nb4)]). »

En France, « les politiques d’insertion qui s’institutionnalisent dans les années 80 comprennent deux volets principaux : la lutte contre la pauvreté et l’accès à l’emploi. La lutte contre la pauvreté, si elle comprend toujours une dimension prestataire s’apparentant aux anciennes politiques d’assistance, recherche aussi à garantir la dignité des personnes et l’effectivité de leurs droits. Le dispositif d’aide à l’accès à l’emploi s’est progressivement enrichi de multiples formules d’accompagnement sans réussir à insérer véritablement dans des formes classiques d’emploi. On a ainsi régulièrement reproché aux politiques d’insertion de poursuivre des objectifs inconciliables et d’écarter finalement leurs bénéficiaires des formes de sociabilité de droit commun. La **mise en place du revenu de solidarité active (RSA)** en 2009 se veut une réponse pour tenter de concilier les deux volets des politiques d’insertion. »

 [[1](http://www.cnle.gouv.fr/Insertion-sociale-integration.html#nh1)] [« Insertion »](http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=437), article écrit par Jean-Claude Simonet pour le dictionnaire suisse de politique sociale.

[[2](http://www.cnle.gouv.fr/Insertion-sociale-integration.html#nh2)] E. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 2007

[[3](http://www.cnle.gouv.fr/Insertion-sociale-integration.html#nh3)] R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995, pp. 418-435

[[4](http://www.cnle.gouv.fr/Insertion-sociale-integration.html#nh4)] Le Workfare est apparu aux États-Unis dans les années 1970, qui prévoit que les bénéficiaires aptes au travail doivent travailler en échange de leur allocation.